



**ARRETE MUNICIPAL N°33/2024
AUTORISATION TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT**

Le Maire d'ATTICHES ;

Vu l'article L 2212-2-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 610-5 du Code Pénal ;

Vu la demande de la société NORMAND CONSTRUCTION pour installer une benne pour réaliser les travaux de toiture sur le bâtiment Arts & Culture.

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale, de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et à prévenir tout accident, lors du dépôt de benne, qui aura lieu le Lundi 10 Juin 2024 dans le jardin Hubert Reeves.

ARRETE

Article 1 : la société NORMAND CONSTRUCTION est autorisée à installer une benne pour réaliser les travaux de toiture sur le bâtiment Arts & Culture le Lundi 10 Juin 2024 dans le jardin Hubert Reeves.

Article 2: L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- Aucune voiture ne sera autorisée à stationner aux abords de l'emplacement prévu pour la benne, du Lundi 10 Juin au Vendredi 29 Juin 2024.
- Le périmètre nécessaire au bon déroulement de cette manifestation sera matérialisé par de la rubalise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, l'agent de la Surveillance de la Voie Publique de la Commune d'ATTICHES (59) sont chargés, chacun en ce qui la ou les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Attiches, le **10 JUIN 2024**

L'adjointe aux travaux
Mme Isabelle Lamps

